



## Déclaration Liminaire CTL du 28 avril 2015

Monsieur le Président,

Pour votre dernière séance à la DRFIP 44, nous allons vous faire part de notre étonnement sur les délais de validation des PV de CTL. Alors que nous avons déjà validé le PV du CTL de juin 2014, nous avons aujourd'hui à valider le PV du CTL de février 2014. Bien que cela soit un bon exercice pour stimuler notre mémoire, et en tenant compte de notre propre réactivité, pas toujours exemplaire, nous aimerions que ces PV soient validés dans des délais plus acceptables. Un délai de 2 mois serait formidable, 3 mois serait raisonnable.

Étonnement aussi sur la question du non remplacement du DRFIP 44 : la direction est-elle une direction qui n'intéresse personne ou est ce que ça va trop bien ? L'envergure des restructurations nous laisse penser au contraire qu'il y a besoin d'un pilotage stabilisé. Dans ce contexte, nous réclamons donc que tous les emplois de commandement soient pourvus sans délai.

Après ce préambule, entrons dans le vif du sujet qui nous préoccupe tout particulièrement. Contrairement aux belles intentions affichées le 30 janvier 2015, le processus de consultation et d'élaboration des restructurations nantaises par le biais des groupes de travail piétine allègrement. Et cela ne nous réjouit pas vraiment. La CGT Finances Publiques 44, dans l'intérêt des agents s'est engagée dans ce processus préparatoire. Quel bilan pouvons nous en faire à ce jour ? Un certain nombre de réunions se sont tenues, mais trop souvent une seule fois et d'autres GT n'ont même pas débuté. Principal échec, le GT sur les règles de gestion s'est enlisé dans les sables mouvants de l'administration : 2 mois sans nouvelles ! Nous avons dit que le calendrier proposé nous paraissait intenable au regard de l'ampleur et de la complexité des opérations de restructurations prévues. Les faits nous donnent raison. Au passage, nous n'avons pas le calendrier de la présentation des opérations au CHSCT,

Aujourd'hui, le calendrier nous laisse penser que construire un mouvement local « restructurations nantaises » en mai ou juin semble impossible, d'autant que beaucoup de sujets n'ont pas encore été évoqués. En conséquence, nous demandons une réunion en urgence du groupe de travail sur les règles de gestion.

Comme la Direction locale l'a reconnu au CTL du 17 mars 2015, aucune structure ne reste identique après restructuration. Nous proposons donc :

1/ que tous les agents des SIP et SIE (sous réserve de l'évocation de la situation des collègues affectés sur les cellules recouvrement et le pôle enregistrement) doivent faire une fiche de vœux au plan local. Ce **principe intangible faisant l'unanimité entre les syndicats**.

2/ **une ou des priorités ciblée pour tous les agents** des SIP ou SIE pour demander le ou les services nouveaux (1 ou 2 ou 3) qui accueillent leurs missions, ce qui revient à déterminer 4 périmètres étanches avec à l'intérieur un **classement à l'ancienneté**.

**Avec ces principes, selon nous, le traitement paraît équitable, les périmètres conformes aux principes généralement en vigueur et la règle de l'ancienneté respectée. Les « dommages collatéraux » ne seront pas de notre fait mais la conséquence d'une réforme imposée par la Direction.**

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTL, la cartographie des futurs SIP et SIE de Nantes nous est présentée. Nous rappelons que nous sommes opposés à la réduction du nombre de SIE et de SIP sur Nantes et nous demandons à ce que les SIE soient présents sur le site de Rezé.

Et comment discuter de ce découpage sans avoir les chiffres des charges et effectifs ? Sans ces éléments, nous aurons une discussion un peu éthérée, autour d'un découpage qui pourrait relever de l'esthétique. Au passage, une fois encore, les OS n'ont pas reçu les compte rendus des GT Charges et Effectifs. Par ailleurs, nous apprenons dans ce document qu'il n'y aurait plus que 2 PCE nantais alors qu'aucun GT ne s'est tenu sur la question des PCE ! Cela ne correspond pas à notre définition du dialogue social.

En conclusion, alors que nous devions apprendre fin avril la deuxième partie des restructurations départementales, la première partie est mal engagée. À notre sens, compte tenu de tout ce contexte, il serait prudent de suspendre ce second volet.